

## Trois millions de Chômeurs

### Maurice Comte

---

*En amont de la définition proprement statistique, la notion de chômage résulte d'une part des structures et du fonctionnement du marché du travail, d'autre part de la politique sociale. La définition varie selon les périodes (début de siècle, après-guerre, fin des années 70) et chacune est pertinente dans son cadre. Aujourd'hui, le flou entre travail et non travail conduit à ne plus bien savoir ce qu'est un « chômeur » .*

Voilà dix ans à peu près, j'avais entrepris, avec Jean-Louis Besson et Paul Rousset, une enquête sur la manière dont, en France, on *comptait les chômeurs*<sup>1</sup>. La conclusion, corroborée par nos travaux ultérieurs<sup>2</sup>, était qu'il ne s'agissait pas d'un comptage, d'un simple dénombrement, comme celui opéré au recensement, où l'on observe toutes les personnes présentes sur le territoire. Nous sommes, avec le chômage, devant une *modélisation*, implicite ou explicite. Du fait qu'elles négligent ce point, les polémiques autour du « nombre des chômeurs » posent une question, celle du « bon chiffre », sans se donner le moyen d'y répondre : une analyse des *représentations* sociales et des *pratiques* institutionnelles. Cette analyse, outre qu'elle éclaire la question du chômage, est particulièrement édifiante quant à la *signification et à la place des statistiques* dans l'appréhension des mécanismes sociaux.

---

<sup>1</sup> Besson J.L., Comte M., Rousset P. 1981

<sup>2</sup> Centre AEH, notamment Rapport pour le Commissariat Général du Plan 1986 et 1987

### ***Le chômeur administré : le demandeur d'emploi***

---

Il est difficile de ne pas commencer l'exposé sans évoquer ce qui, pour le grand public, est le chiffre du chômage : le nombre des « demandeurs d'emploi » inscrits à l'ANPE. Les DEFM, Demandes d'Emploi en Fin de Mois, correspondent aux demandes d'emploi durable et à temps plein qui n'ont pu être satisfaites à une date donnée.

Les relations entre cet indicateur et le chômage sont singulièrement distendues. C'est que les DEFM sont définies par leur système d'enregistrement : il s'agit d'une catégorie administrative, qui recouvre très imparfaitement celle des chômeurs :

- tous les chômeurs ne viennent pas demander un emploi à l'ANPE, soit qu'ils ne croient pas, ou plus, à son efficacité en matière de placement, soit qu'ils n'éprouvent pas le besoin d'une reconnaissance administrative de leur situation.

- inversement, des personnes viennent s'inscrire alors qu'elles ne sont pas en situation de chômage effectif.

On le voit, le nombre des inscrits, s'il dépend de l'importance du chômage, dépend aussi de la capacité d'attraction de l'Office de Placement. Ainsi par exemple en Italie, les demandes d'emploi sont satisfaites (en principe) dans l'ordre d'ancienneté d'inscription<sup>3</sup> : de ce fait les jeunes s'inscrivent dès qu'ils ont l'âge de le faire et les inscrits évitent de se faire radier pour ne pas perdre leur ancienneté<sup>4</sup>.

En bref, la validité de la mesure est très limitée : des changements administratifs (procédure de radiation), législatifs (pré-retraites) etc. provoquent des fluctuations de l'indicateur qui ne correspondent à rien.

### ***Chômeur statistique et « chômeur »***

---

S'il ne paraît pas utile ici de détailler ces multiples infidélités<sup>5</sup>, la rapide discussion présentée ci-dessus nous met sur la piste d'une question *statistique* importante, celle de la relation entre l'indicateur et le phénomène qu'il cherche à représenter. Pour discuter des « demandeurs d'emploi », nous avons fait appel une

---

<sup>3</sup> Centre AEH, Recherche en cours pour le Ministère du Travail

<sup>4</sup> Ceci, joint à la légèreté des contrôles en raison du manque de personnel, conduit à une large sur-estimation. Dans l'autre sens, les entreprises recourent beaucoup plus largement qu'en France au chômage technique ("Cassa Intégrazione"), même pour de longues périodes. Les « cassa-integrati » sont considérés comme **occupés** puisque leur contrat de travail n'est pas rompu. Au total, les « demandeurs enregistrés » sont un très mauvais indicateur du chômage italien.

<sup>5</sup> Cf. « Compter les chômeurs... »

notion intuitive du « chômage ». Il convient maintenant d'en fournir une modélisation *explicite*, telle la « définition internationale »<sup>6</sup>, qui est utilisée dans les enquêtes de nombreux instituts statistiques. Pour être considéré comme « chômeur », il faut 1) être sans travail 2) avoir fait des actes effectifs de recherche 3) être disponible à bref délai pour travailler.

Je me propose de montrer que, de la même manière que les DEFM caractérisent la représentation administrative du phénomène à un moment donné, cette définition reflète, non « le chômage », mais la vision qu'a la société du chômage. C'est donc une notion contingente : le statisticien ne décide pas de *qui* sera considéré comme chômeur, il se contente de formaliser, de *durcir* une représentation sociale. Les reproches qui lui sont adressés (insuffisance des instruments, voire parti pris) tiennent à la confusion faite entre une *observation*, reposant sur des principes variables, et une *mesure*, qui serait invariable dans le temps et l'espace. [Comparons: l'évaluation du chômage s'apparente à celle d'un poids et non d'une masse : le poids d'un corps est différent sur la lune et sur la terre, sa masse est identique.]

Cette variabilité de notions statistiques a priori évidentes est gênante, mais plutôt que de tenter de l'escamoter, il faut expliciter la *signification des choix sociaux* qui la sous tendent<sup>7</sup>. [Pour reprendre l'exemple du poids et de la masse, quoiqu'infidèle, le premier rend bien compte de la situation de l'astronaute : la gravité inférieure sur la lune lui permet de battre des records de saut en hauteur (cf. Hergé « On a marché sur la lune »).]

En d'autres termes, la « vérité » des statistiques est toujours remise en cause, car elles ne concernent pas un *objet*, mais des *significations*, ce que montre bien l'analyse historique.

### Chômage sans chômeurs

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de chômeurs, ou plutôt les gens ne voient pas de chômeurs là où, nous, nous en verrions.

Le terme « chômage » désigne *toute privation involontaire et passagère de travail quelle qu'en soit la cause* : maladie, accident, « manque d'ouvrage », jours fériés etc. Cette énumération nous paraît curieuse aujourd'hui parce que nous cherchons à y retrouver « nos » chômeurs. Quoique les crises du XIX<sup>e</sup> siècle aient jeté sur le

---

<sup>6</sup> Ce n'est pas à proprement parler une définition mais des principes classificatoires adoptés par les Conférences du Bureau International du Travail. Les principes en vigueur aujourd'hui sont ceux de 1954, amendés en 1982 et 1987.

<sup>7</sup> Cf Desrosières A sur les catégories socio-professionnelles, notre rapport au CGP 1986 et Salais R & alii 1986 sur la notion de chômage.

pavé de nombreux travailleurs, l'époque ne jugeait pas *utile* de les classer à part : il existait bien des mises au chômage d'origine économique, mais il n'était pas besoin de les autonomiser pour les gérer.

En effet, le « chômeur économique » tombait dans *l'indigence* : il rejoignait ainsi l'univers hétéroclite incluant toutes les personnes incapables de subvenir à leurs besoins -et à ceux de leur famille-, dont le *point commun* était d'entrer dans le champ de l'assistance<sup>8</sup>:

L'extraction des « chômeurs » hors de cette masse et leur constitution en catégorie distincte, justiciable d'un dispositif spécifique, résulte d'un double mouvement, répulsif et attractif : d'une part, la logique de l'assistance pousse à distinguer le *pauvre valide*, dont « l'oisiveté » est immorale et coûteuse; d'autre part, la « révolution industrielle » aboutit à légitimer les *droits* du travail , c'est-à-dire du travailleur.<sup>9</sup>

Le *travailleur* se sépare du *pauvre* : les risques individuels (maladie, accident, invalidité) sont peu à peu pris en charge par l'assurance et la prévoyance, c'est-à-dire des droits fondés sur le travail et des cotisations prélevées sur les salaires. D'insécurité essentielle, le travail se transforme en garantie de sécurité, à condition qu'il ne fasse pas défaut, comme l'avait durement rappelé la grande dépression de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Alors le chômage apparaît, comme l'« envers » du travail. Le chômeur est un *travailleur* en manque d'emploi perçu sous l'angle d'un *ayant-droit*. De ce fait, sa définition est *avant-tout* une question de politique sociale, dont la formalisation statistique ne saurait s'affranchir. Au cours des débats de la Conférence de 1910 qui fonde véritablement la notion de chômeur<sup>11</sup>, en permanence, tous les délégués parlent de gestion : placement, indemnisation, contrôle.

---

<sup>8</sup> N'oublions pas que dans les sociétés pré-industrielles, la coupure se situe entre ceux qui **ont**(les gens de Bien) et les **sans-avoir**(prolétaires). La sécurité vient de la propriété. Le **pauvre** est celui qui n'a que son travail pour vivre, il n'est jamais très loin de l'indigence

<sup>9</sup> On ne peut que grossièrement résumer cette évolution qui conduit à la valorisation du travail

<sup>10</sup> « *Et voilà le dernier des risques spéciaux, celui de tous auquel il serait le plus urgent de parer car c'est celui-là qui peut rendre inutile tout ce qu'on fera pour parer aux autres* », s'écrit Charles Gide en 1905.

<sup>11</sup> Conférence internationale du chômage 1910.

### ***La première définition***

---

Du fait du caractère rudimentaire des techniques d'observation<sup>12</sup>, et aussi parce qu'une statistique administrative (caisses de secours, nombre d'indemnisés) est jugée suffisante, les statistiques restent longtemps encore inexistantes ou très insuffisantes, mais la définition se précise, ainsi que le montre celle adoptée par le BIT en 1925 après plusieurs années de discussions internationales :

»*Le chômage est la situation de tout travailleur qui, pouvant et voulant occuper un emploi soumis à contrat de travail, se trouve sans travail et dans l'impossibilité, par suite de l'état du marché du travail, d'être occupé dans un tel emploi.* »

Notons deux points, caractéristiques de l'époque :

1) le chômage concerne *les travailleurs*, c'est-à-dire les personnes habituellement occupées. La notion s'applique à ceux qui ont une situation, que l'on cherche à préserver, et ne peut pas reconnaître notre chômage d'insertion (jeunes sortant du système scolaire ou femmes en reprise d'activité).

2) la référence au travail *salarié* est explicite; de plus le renvoi à « l'état du marché du travail » exclut le chômage « volontaire » (démission) ou le licenciement pour faute.

L'ensemble révèle la préoccupation essentielle : il s'agit de *constater* une absence involontaire de travail, ce qui nécessite un marché organisé (offices de placements). Les travailleurs à domicile, par exemple, connaissent des fluctuations d'activité mais ne relèvent pas du chômage (cf. Salais 1986).

Le lien chômage/salariat explique le paradoxe de l'augmentation du premier avec l'industrialisation : le champ de la notion s'agrandit en même temps que la sphère du salariat<sup>13</sup>.

### ***Le chômage pour tous***

---

C'est plus tard, après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale que l'agrégat change de *nature* : les politiques de plein-emploi s'intéressent moins à des *personnes* à prendre en charge qu'au *déséquilibre économique* sous-jacent, qu'il s'agit de réduire. La variable « chômage » acquiert une dimension universelle.

La définition internationale traduit ce changement, glisse du chômage du *travailleur* à celui du *citoyen* : en 1954<sup>14</sup> le BIT ajoute

---

<sup>12</sup> Le Recensement Général de la Population reste, jusqu'à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale la seule méthode permettant d'observer l'ensemble de la population. Ensuite se diffuseront les enquêtes par sondage.

<sup>13</sup> au Japon...

aux « *travailleurs qui...* » de 1925, les *non-travailleurs* qui cherchent un emploi et n'en trouvent pas. On voit les conséquences que cette mutation a pu avoir, bien ultérieurement au début des années 70, sur l'effectif du chômage (augmentation de l'activité féminine, chômage d'insertion). Pourquoi alors personne n'a-t-il eu l'idée d'appliquer la définition de 1925, qui ferait diminuer de moitié à peu près les effectifs de chômeurs? Parce que la définition de 1925 n'a plus de *légitimité* sociale. Que s'est-il donc passé?

La perception d'avant-guerre, en termes de travailleur, n'avait pas été ébranlée par la crise de 1930 (chômage de licenciements), ni par le « plein emploi » de Keynes qui s'y référait. Or, la guerre, en particulier aux Etats Unis, met en évidence l'importance des réserves de main d'oeuvre, des femmes « inactives » notamment, qui peuvent être « recrutées » pour faire tourner l'économie à la place des hommes partis au front. L'indicateur limité au « centre », à ceux qui sont déjà au travail, ne suffit plus : il faut prendre en compte la périphérie (non travailleurs désirant travailler).

Cette mutation du champ a d'autant plus d'effet que l'attitude à l'égard du chômage se transforme. Sous l'influence des conceptions Keynésiennes le chômage devient la *résultante* des grands équilibres économiques: sans abandonner la gestion individuelle des *chômeurs* (secours etc), on passe alors à une gestion globale du *chômage* et de l'emploi.

Il y a là en germe le *droit à l'emploi*, proclamé par de nombreux textes constitutionnels d'après-guerre<sup>15</sup>: ce n'est pas, et ne peut pas être, dans une économie de marché, un droit positif individuel, mais une garantie collective. L'Etat s'engage à faire en sorte (et il croit en être capable) que tous ceux qui *veulent* travailler puissent le faire : « *full employment in a free society* », selon le titre-programme de Beveridge, fondateur du *welfare state* britannique.

### ***Le droit à l'emploi***

On comprend alors mieux le rôle de la définition de 1954 : elle ne peut normaliser que ce qui est déjà assez clairement perçu par la conscience sociale <sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Cette définition ne fait que reprendre de façon plus explicite les nouveaux principes adoptés en 1947. Rappelons que ces définitions du BIT font l'objet de discussions internationales et sont ensuite obligatoires pour tous les pays membres.

<sup>15</sup> Charte des Nations Unies, préambule de la Constitution française de 1947.

<sup>16</sup> Toutefois les décalages entre les « consciences sociales » des différents pays et l'asymétrie entre eux peuvent donner aux définitions internationales une vertu novatrice, en alignant les représentations des pays retardataires sur celles des pays avancés. En 1925, la Grande Bretagne avait joué le rôle moteur, de même que les USA en 1954

Aux travailleurs privés d'emploi, s'ajoutent donc « *les personnes à même de travailler qui n'ont jamais eu d'emploi auparavant ou qui avaient cessé de travailler volontairement et sont en quête de travail rémunéré* ». Le champ de la notion de chômage s'étend ainsi à toute la population à même de travailler, définie par les critères d'âge (âge minimum), de disponibilité (pouvoir occuper immédiatement un emploi), et d'aptitude.

Surtout, la conception du chômage change : il n'est plus une *parenthèse* dans le travail, pendant laquelle il faut maintenir les droits acquis, mais l'expression d'un *droit* universel d'accès à l'emploi. Le chômeur n'est plus défini négativement (privé d'emploi), mais positivement (en quête d'emploi).

Ce principe va s'enraciner dans les représentations puisque la longue période de croissance d'après-guerre, caractérisée par le manque de main d'oeuvre, permet « à tous » de trouver un emploi. Le salariat absorbe massivement la main d'oeuvre rurale et les femmes au foyer. Alors que jadis une part de la main d'oeuvre était fluctuante, venant sur le marché du travail en période d'expansion et s'en retirant en période de dépression<sup>17</sup>, elle tend à *se fixer* sur le marché du travail. Dès lors, tout désir d'emploi insatisfait s'exprime sous la forme du « chômage », ce qui, dans la période suivante (à partir des années 70), aura des effets quantitatifs spectaculaires.

Comme nous allons le voir, ces transformations tendanciennes se concrétisent dans de nouvelles institutions qui, à leur tour, les renforcent.

### *Institutionnalisation du chômage*

En France, il faut attendre la mise en place de l'ANPE en 1967 pour que la figure du *demandeur d'emploi* apparaisse. Jusque là, le dispositif public ne connaissait que le travailleur privé d'emploi<sup>18</sup>. La mise en place d'un réseau serré d'agences, l'inscription de *tous* les demandeurs d'emploi, qu'ils soient ou non « chômeurs », l'aide au placement, tout cela rapproche les « travailleurs » et les non-travailleurs.

Les premiers gardent de leur activité antérieure des droits particuliers (indemnisation, protection sociale plus avantageuse), dont le bénéfice est cependant subordonné à l'inscription à l'ANPE. Mais beaucoup de droits sont ouverts à *tous* car le placement

---

<sup>17</sup> C'est encore le cas au Japon.

<sup>18</sup> Retard considérable de la France. C'est en 1911 que se met en place en Grande Bretagne le premier système d'indemnisation chômage. En France, celle-ci reste longtemps de type assistanciel, jusqu'à la convention fondant les ASSEDIC en 1959.

consiste de moins en moins à rapprocher les offres et les demandes, il suppose que l'ANPE fournisse de multiples prestations ou aide à les obtenir : initiation à la recherche d'emploi, orientation, et surtout, formation. Le chômeur se définit ainsi par sa présence dans un circuit d'insertion. Cette nouvelle position se substitue, tant mal que bien, à la position de travail, inaccessible à beaucoup.

### *Effet d'attraction*

---

La représentation du chômage comme « demande d'emploi insatisfaite » est adoptée par un nombre croissant de non-travailleurs.

Les indicateurs du chômage traduisent les changements qui affectent la notion : 2,5 millions de chômeurs des années 1980 ne sont pas cinq fois plus nombreux que les 500.000 de 1975. Il s'agit en partie d'un *autre chômage*. Le chômage-répulsion correspondait à un faible aménagement de la position (peu de droits) et à une image négative (fainéantise ou incapacité). Mais l'extension du phénomène l'a banalisé; mais la « Crise » conduit à l'imputer, non à des caractéristiques individuelles, mais à une cause générale (et fatale); mais les dispositifs de formation, insertion, ré-insertion etc. constituent un pôle; et tout cela contribue à faire passer du chômage-répulsion au chômage-attraction. Ce n'est pas que le chômage attire des « faux chômeurs » : c'est, en grossissant le trait, que toute intention -voire tout désir- d'emploi tend à se percevoir en termes de chômage.

Au total, la crise et les changements structurels décrits ci-dessus aboutissent à une *autonomisation* du chômage par rapport au marché du travail, ce qu'on a bien vu lorsque, l'an dernier la reprise de l'emploi n'a presque pas « mordu » sur le chômage.

### *Difficultés de l'observation statistique*

---

L'observation, qu'elle se fasse au Recensement ou à l'Enquête-Emploi, repose sur une division tranchée entre *activité et inactivité* au sein de la *population en âge de travailler*<sup>19</sup>. Les *actifs* comprennent : les actifs *occupés* (ceux qui travaillent) et les *chômeurs* (ceux qui voudraient travailler). Autrement dit, les *actifs* relèvent du *travail rémunéré*, qu'ils soient salariés ou

---

<sup>19</sup> En France, 16 ans et plus, sans limite supérieure; l'âge de la retraite, s'il marque dans la plupart des cas le passage à l'inactivité, n'est pas un seuil légal à partir duquel il serait interdit de travailler

indépendants<sup>20</sup>, qu'ils soient occupés ou à la recherche d'une occupation. Les *inactifs*, ce sont tous les autres : femmes à la maison<sup>21</sup>, scolaires ou stagiaires non rémunérés, malades ou indisponibles, retraités etc.

Le classement repose donc sur deux conditions 1) les trois catégories (emploi, chômage, inactivité) sont *disjointes* : une personne appartient à une et une seule. 2) les positions sont suffisamment stables pour que la position *instantanée* (à la date de l'enquête) soit un bon indice de la *position habituelle*. Le modèle implicite est donc marqué par la stabilité : l'emploi est « typique » (stable à temps plein); le chômage est une (brève) transition entre deux emplois; l'inactivité est le fait de sous-populations spécifiques. Ce modèle n'a jamais eu qu'une extension limitée aux pays développés<sup>22</sup>. Dans ces pays mêmes, il est aujourd'hui grignoté par diverses formes d'emploi « a-typique » : emplois à durée déterminée, travail temporaire, travail à temps partiel involontaire. Ces emplois sont, ou bien des parenthèses entre deux périodes de chômage, ou bien des positions intermédiaires entre chômage et emploi. De même, la frontière entre *activité* et *inactivité* se délite, avec la multiplication des formations en tous genres, souvent assorties de rémunération et d'activité professionnelle.<sup>23</sup>

La conséquence de ce brouillage des catégories est la multiplication des « passages » de l'une à l'autre. Par exemple, au modèle « traditionnel » (sortie du système scolaire, entrée dans l'emploi) se substituent des trajectoires beaucoup moins linéaires : chômage, « emploi » (un « petit boulot » quelconque), chômage, « inactivité » (si la personne cesse de chercher un emploi), emploi (si elle trouve un stage rémunéré) etc.

Ce décalage entre modèle et réalité rend les résultats de l'observation difficiles à interpréter. Autour du chômage « total », on trouve une « périphérie » de personnes sous-employés en permanence<sup>24</sup>, et surtout une *population flottante* qui passe, parfois rapidement, d'une catégorie à une autre. L'enregistrement normalisé est un instantané : les personnes sont affectées à l'une

---

<sup>20</sup> A ceux-ci, il faut ajouter les *aides familiaux*, personnes qui, sans contrat de travail ni rémunération, aident une personne de leur famille dans son activité professionnelle: femmes ou enfants d'agriculteurs ou de commerçants, par exemple.

<sup>21</sup> Leur travail domestique n'étant pas rémunéré échappe au regard statistique. Si l'homme qui épouse sa gouvernante diminue le PIB (puisque le travail rémunéré de celle-ci devient du travail gratuit), il diminue aussi l'emploi.

<sup>22</sup> Et encore! il y a toujours eu plus de flou que le classement n'en laisse voir

<sup>23</sup> Cf Marchand O & Thélot C 1986, Cézard M 1986 etc.

<sup>24</sup> Temps partiel involontaire permanent, temps complet ou temps partiel temporaire.

des trois catégories en fonction de leur position à la date de l'enquête<sup>25</sup>. Les frontières restent strictement définies, au prix d'une diminution de l'homogénéité des catégories qu'elles délimitent. Cet effet est maximal sur la catégorie *chômage* : son effectif étant beaucoup plus faible que celui des deux autres catégories, la perturbation relative est plus forte. A cela s'ajoute le fait que, en raison des « politiques d'emploi », le chômage fait l'objet d'un remodelage permanent.

### *L'effet des politiques d'emploi*

---

Les politiques d'emploi, fondées sur la « relance » de l'activité ont cédé par force la place aux « politiques de chômage »<sup>26</sup>, qui essayent de rendre *tolérable* le chômage. Le blocage de l'emploi a provoqué un allongement de la file d'attente : des risques importants de désincitation au travail et, surtout, de désinsertion sociale apparaissent.

Pour contre-carrer ces effets, divers moyens sont utilisés. Ils sont inévitablement différenciés : on ne peut gérer de manière uniforme la masse (considérable et hétérogène des chômeurs). En simplifiant, on repère un groupe dont le chômage est supérieur à la moyenne et on exerce une action spécifique. Quelque temps plus tard, on voit un autre groupe, et on fait une nouvelle action <sup>27</sup>. Et ainsi de suite. En étant sélectives, les actions publiques entérinent et accroissent les différences internes : les critères abstraits qui servent à définir les « groupes cibles » se muent en frontières institutionnelles puisqu'ils définissent des espaces de droits. Ainsi, aux catégories de « jeunes », « chômeurs de longue durée », « plus de 55 ans », « femmes 35/45 » etc., sont associés des emplois subventionnés, des préretraites, des stages de formation etc. De même, le RMI isole-t-il les « moins de 25 ans » des autres.

Il s'ensuit que le chômage se déconnecte de l'emploi, et que sa structure, sinon son effectif, résulte des politiques sociales d'intervention.

---

<sup>25</sup> Ou plus exactement: autour de la date de l'enquête. L'occupation par exemple est saisie au cours de la semaine précédente: les personnes qui, dans cette période, ont travaillé en échange d'une rémunération (et quelle que soit la durée de ce travail, « ne fût-ce qu'une heure») sont classées « occupées ».

<sup>26</sup> La politique de soutien de la demande lancée par les socialistes à leur avènement en 1981, qui s'est traduite par l'aggravation du déficit extérieur, un surcroît d'inflation etc., a mis en évidence les contraintes qui pèsent sur une politique d'emploi classique. La notion de « politique de chômage » est définie dans Besson JL, Comte M, Rousset P 1986/87.

<sup>27</sup> Dans certains cas, les effets de substitution lient amélioration de la situation d'un groupe et détérioration de celle d'un autre. Le jeu étant à somme nulle, en appuyant d'un côté, on provoque une bosse ailleurs. Ainsi par exemple, substitution de jeunes (emplois subventionnés) à des travailleurs d'âge moyen

### *Inadéquation de la mesure*

---

Si la dissolution de la catégorie « chômage » ne semble pas affecter l'observation statistique, c'est parce que la *norme* s'impose à la réalité. Ce problème est bien connu dans le cas des pays sous-développés<sup>28</sup>. Par exemple, dans les DOM, la mesure du chômage s'effectue selon les mêmes normes qu'en métropole, malgré la différence des structures<sup>29</sup>: le taux de chômage ainsi obtenu est anormalement bas aux yeux des observateurs.

Dans le même temps, on constate que l'effectif est excessivement sensible aux critères de définition. Rappelons qu'en l'absence d'acte effectif de recherche, pendant une période donnée, la personne est considérée comme ne cherchant pas vraiment, et reversée dans l'inactivité. Il suffit d'étendre de 1 à 3 mois la période prise en compte pour *multiplier par 2 l'effectif*. Cet effet résulte des particularités du marché du travail local, sur lequel la seule technique efficace de recherche d'emploi est l'usage de relations personnelles. Du fait des règles de bienséance qui régissent celles-ci, une demande d'intervention ne peut pas être répétée trop fréquemment et le solliciteur, pendant qu'il attend une réponse, ne fait pas d'actes « effectifs » de recherche, tels que petites annonces etc.

Généralisons : il est toujours possible de fixer des conventions pour dissiper les flous, mais c'est au détriment du sens. Ainsi, les TUC (sous-employés, sous-payés) sont classés »actifs occupés«, les stagiaires non rémunérés »inactifs« (quand bien même leur stage a une forte coloration professionnelle).

Logiquement, la tendance qui commence à apparaître consiste 1) à abandonner la notion globale de chômage au profit d'indicateurs partiels mais plus significatifs<sup>30</sup> (sous-emploi, chômeurs découragés etc.) 2) à compléter l'observation instantanée par des études de trajectoires.

Cependant, tout gouvernement qui renoncerait à publier des chiffres du chômage se ferait accuser de casser le thermomètre pour faire croire qu'il fait tomber la fièvre<sup>31</sup>. D'autre part, la continuité

---

<sup>28</sup> le BIT préconise dans ce cas divers assouplissements des principes de définition, et suggère de s'intéresser au « sous-emploi » et non seulement au chômage apparent.

<sup>29</sup> Domenach H, Guengant JP 1981

<sup>30</sup> Cette démarche n'est pas sans risque, car il est facile de confondre l'effet et la cause: une personne peut ne plus être « employable » (objectivement ou de fait), simplement parce qu'elle n'est plus employée.

<sup>31</sup> On lui donnerait l'exemple de Staline qui, en 1927, supprima les allocations-chômage au motif que le chômage, maladie du capitalisme, ne pouvait exister en URSS. De ce fait, n'étant plus enregistrés, les chômeurs disparurent du champ de vision

dans le temps de l'observation statistique rend le présent prisonnier du passé; de même que les exigences d'harmonisation internationale (du BIT comme de l'EUROSTAT) conditionnent les observations locales.

\*

Le survol de l'histoire de la notion de chômage a montré l'interaction des définitions statistiques et des représentations sociales. Imaginez que vous étudiez une série longue du « chômage » français, de 1900 à 1990 (ou que vous compariez à une même date les chiffres de différents pays): le fétichisme statistique consiste à croire que vous voyez les variations d'un même phénomène, comme par exemple une série de moyennes mensuelles de températures.

Il en va de même pour la plupart des statistiques. Cette *variabilité* ne doit pas être mise au passif de la statistique : elle met en évidence le fait que les statistiques ne sont pas seulement une information, un *moyen* d'analyse. C'est là une incitation à les prendre comme *objet* d'analyse, c'est-à-dire à reconsidérer les routines ou les évidence, c'est-à-dire, peu ou prou, à passer derrière le miroir des chiffres et des mots pour restituer leur sens.

- BESSON JL, COMTE M, ROUSSET P, 1981, « *Compter les chômeurs...* », Presses Universitaires de Lyon.
- BESSON J.L, COMTE M, 1986, Du compte à l'affabulation: les statistiques françaises de chômage, in « *Des mesures* » (Besson-Comte, ed) Collection Analyse Epistémologie Histoire, Presses Universitaires de Lyon.
- BESSON JL, COMTE M (éd), 1986, *Des Mesures*, Presses Universitaires de Lyon.
- BESSON JL, COMTE M, ROUSSET P, 1987, « *Evaluation des politiques de chômage. Eléments de Problématique* », Rapport pour le Commissariat Général du Plan.
- BESSON JL, COMTE M, 1989, « Trois âges de la notion de chômage », in « *L'observé statistique* » Abdelmalki, Besson (éd), AEH/PUL, pp 147-158.
- CEZARD M, 1986, « Le halo du chômage », *Economie & Statistique*, n°193-194.
- DESROSIERES A & THEVENOT L, 1988, « *Les catégories socio-professionnelles* », Repères, La Découverte.
- DOMENACH H, GUENGANT JP, 1981, « Chômage et sous-emploi dans les DOM », *Economie & Statistique*, n°137.
- MARCHAND O & THELOT C, 1986, « Population active, emploi, chômage: des évolutions pas toujours compatibles », *Economie & Statistique*, n°193-194.
- SALAIS R, BAVEREZ N, REYNAUD B, 1986, « *L'invention du chômage* », PUF.